

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 1er décembre 2025, à compter de 20h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Éric Tessier, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle, Jonathan Durocher et Daniel Verrette.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2025-12-124**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Daniel Verrette,  
Et appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2025
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Programmation no1 TECQ 2024-2028
  - 4.3 Nomination du responsable des dossiers famille, personne aînée et personne handicapée
  - 4.4 Renouvellement Communications RCL – Centrale de surveillance 2026
  - 4.5 Renouvellement 2026 Contrat application PG Solutions Gestion des permis en ligne
  - 4.6 Renouvellement SYGEM 2026
  - 4.7 Dépôt des états comparatifs
  - 4.8 Renouvellement 2026 Abat Extermination
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Priorités d'action 2026-2027
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 8.1 Offre de services Urbinspec Inc. – Service de conciliateur arbitre 2026
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Fête de Noël des enfants
- 10. SUJETS DIVERS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2025**

##### **Résolution 2025-12-125**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jonathan Durocher,  
Appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1 Comptes à payer**

##### **Résolution 2025-12-126**

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Jean-François Lachapelle,  
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 44 743,12 \$.

#### **4.2 Programmation no 1 TECQ 2024-2028**

##### **Résolution 2025-12-127**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Daniel Verrette,  
Et résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous

les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **4.3 Nomination d'un responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées**

##### **Résolution 2025-12-128**

Attendu que la Municipalité a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques ;

Attendu que la Municipalité doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur son territoire ;

Attendu que les pouvoirs de la Municipalité lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Jonathan Durocher,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil nomme Monsieur Daniel Verrette à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées. Laquelle personne aura le mandat de représenter les intérêts des familles, personnes âgées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal ou de ville et de la communauté.

#### **4.4 Renouvellement Communications RCL – Centrale de surveillance 2026**

##### **Résolution 2025-12-129**

Il est proposé par Jean-François Lachapelle,  
Appuyé par Jean Beaubien,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service de Communications RCL au montant de 165,00 \$ plus taxes applicables pour l'année 2026 pour le système d'alarme.

#### **4.5 Renouvellement 2026 du Contrat d'application PG Solutions Gestion des permis en ligne**

##### **Résolution 2025-12-130**

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Jean François Lachapelle,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service de PG Solutions au montant de 479,00 \$ plus taxes applicables pour l'année 2026.

#### **4.6 Renouvellement de contrat 2026 SYGEM**

##### **Résolution 2025-12-131**

Sur proposition de Daniel Verrette,  
Appuyée par Jonathan Durocher,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'autoriser le renouvellement du contrat de service du logiciel SYGEM au montant de 7 178,00 \$ plus taxes applicables pour l'année 2026.

#### **4.7 Dépôt des états comparatifs**

#### **4.8 Renouvellement 2026 Abat Extermination**

##### **Résolution 2025-12-132**

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyée par Pierre Provost,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service d'Abat Extermination au montant de 495,00 \$ plus taxes applicables pour l'année 2026, pour les services de protection contre les insectes au pourtour du centre municipal.

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Priorités d'action 2026-2027**

##### **Résolution 2025-12-133**

Sur proposition de Jonathan Durocher,  
Appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'identifier les priorités d'action 2026-2027 pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, soit :

- Surveillance accrue de la vitesse sur le rang Saint-Antoine, spécialement dans le périmètre urbain;
- Lutte à la criminalité;
- Visibilité policière.

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **8.1 Offre de services Urbinspec Inc. – Service de conciliateur arbitre 2026**

##### **Résolution 2025-12-134**

Attendu qu'il y a lieu par cette résolution de venir désigner un conciliateur-arbitre pour la Municipalité en vertu l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de régler les mésententes visées à l'article 36 de la même loi;

Attendu que l'article 36 de la LCM vise à régler les mésententes relatives :

- À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil ;

- À des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares ;
- Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil.

Attendu l'offre de services de la firme Urbinspec Inc. pour les services de conciliateur arbitre pour l'année 2026;

Attendu que la Municipalité bénéficie déjà des services de la firme Urbinspec Inc pour les dossiers d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-François Lachapelle,  
Appuyé par Daniel Verrette,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De désigner M. Antoine Tardif à titre de conciliateur arbitre.

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Urbinspec Inc. selon la tarification suivante :

#### **1. Ouverture du dossier, analyse et conciliation – 650,00 \$**

Incluant :

- Réception et examen de la demande;
- Transmission de l'avis de convocation;
- Une visite des lieux;
- Réception et analyse des observations écrites;
- Tentative formelle de conciliation entre les parties.

#### **2. Ordonnance et suivi – 500,00 \$**

Incluant :

- Rédaction de l'ordonnance arbitrale;
- Suivi de conformité;
- Rapport d'inspection (une visite).

#### **3. Visite additionnelle – 350,00 \$**

**\*\*\*Tarification applicable à la partie en défaut de se conformer à l'ordonnance**

Les frais suivants sont entièrement imputables à la partie qui refuse ou omet de se conformer à l'ordonnance rendue :

- Rédaction de devis techniques et documents d'appel d'offres : 90,00 \$ / heure
- Visite additionnelle : 350,00 \$

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

Les conseillers responsables des loisirs informent les personnes présente que la fête de Noël des enfants aura lieu le 21 décembre 2025 de 13h à 16h.

### **10. SUJETS DIVERS**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution 2025-12-135**

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Jean Beaubien,

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h09.

\_\_\_\_\_  
Marie Léveillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 1er décembre 2025.  
La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2026.**